

Fiche actions 4.4. animée par l'Etat (DDCSPP)

Permettre la meilleure intégration des personnes ayant obtenu une protection au titre de l'asile et ayant bénéficié ou non d'une prise en charge par les structures

Constats	<p>Afflux depuis 2015 de personnes fuyant les combats qui déchirent notamment la Syrie et l'Irak.</p> <p>La France s'est engagée aux termes des décisions prises par le Conseil de l'Union Européenne les 14 et 22 septembre 2015 à accueillir des demandeurs d'asile en besoin manifeste de protection qui ont vocation à accéder rapidement à un statut protecteur.</p> <p>En parallèle, la réforme de l'asile a accéléré le temps de traitement de la demande de l'asile.</p> <p>Une coordination départementale existe sur cette thématique, pilotée par l'Etat, et déjà mobilisée dans le cadre du programme « Réfugiés Merkel ».</p>
Axes de travail	<ul style="list-style-type: none">- faire remonter les besoins identifiés à la coordination départementale et obtenir en retour les informations relatives à l'accès et au maintien de ce public dans le logement- intégrer dans les meilleures conditions ce public- prendre en compte la spécificité de ce public- dans le cadre du dispositif de transmission des profils de réfugiés et de leurs besoins de logement ainsi que des offres de logements, faciliter la prise en compte des besoins, optimiser les fonctionnements existants, œuvrer à la continuité de l'accompagnement.
Actions à réaliser	<ul style="list-style-type: none">• organiser le lien entre le PDALHPD et la coordination départementale qui a pour mission de :<ul style="list-style-type: none">- réaliser un état des lieux territorialisé de l'existant dans chaque domaine d'action : santé, emploi, logement, linguistique, scolarité, accès aux droits, connaissances et réflexions autour des codes culturels...- assurer des liens entre les associations spécialisées dans l'accueil des réfugiés et les services sociaux de droit commun, les bailleurs- mettre en place un groupe de travail autour de l'installation d'une instance de coordination des réfugiés (automne 2016)- réfléchir autour d'un service de suite réfugié afin de créer du lien entre les dispositifs de demande d'asile et les dispositifs de droit commun

Fiche actions 4.4. Permettre la meilleure intégration des personnes ayant obtenu une protection au titre de l'asile et ayant bénéficié ou non d'une prise en charge par les structures

ACTIONS A REALISER

	Organiser le lien entre le PDALHPD et la coordination départementale
Objectifs	Intégration du public et maintien dans le logement.
Travail à réaliser	Organiser le lien, une veille avec la coordination départementale.
Partenaires associés	Par le biais de la coordination départementale, tous les partenaires sont associés au travail engagé.
Calendrier prévisionnel	2016-2018.
Indicateurs de réalisation	Participation du Plan à la coordination départementale (présence en comité de pilotage ...).
Etat d'avancement de l'action	
Suite à donner à l'action	